



CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal de Revin

Séance du Mercredi 2 Avril 2025

(Convocation en date du 19/03/2025)

Sous la présidence de Daniel DURBECQ, Maire

Présents : M. DURBECQ Daniel, Maire, Mmes : BARBE Laure, DELARUE Brigitte, DUMON Brigitte, LAHAYE Evelyne, LAURENT Béatrice (quitte la séance à 19h15 et rentre à 19h17), LAYGUE Natalina, MARQUIS Bernadette, PARLIER Marlène, PERIN Gwenaëlle, RAGUET Aurore, RUAULT Anna, MM : BONFILS Fabien (quitte la séance à 19h10 et rentre à 19h15), DA SILVA Christophe (quitte la séance à 19h10, rentre à 19h15, quitte la séance à 19h28 et rentre à 19h31), DEVIN Jacky, DURBECQ Dorian, GIULIANI Gérald, GUION Jean, LÉONARD Christophe (quitte la séance à 19h10 et rentre à 19h15), MENUT Gervais (quitte la séance à 19h22 et rentre à 19h24), SANNA Jean, ZOLTOWLOS Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLIH Bénédicte à Mme LAHAYE Evelyne, LEMPEREUR Ingrid à M. BONFILS Fabien, NAIT BELKACEM Dalila à M. LÉONARD Christophe

Excusé(s) : M. LEGROS Matthieu

Absent(s) : Mme COMPAGNON Laetitia, MM : FRITTE Cédric, MARTIN Jean-Marie

2025_047_DJS - TARIFS ALSH

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission Affaires scolaires - Enseignement - Jeunesse - Sports réunie le 17 mars 2025,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 03 avril 2025, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	QF < 425€	QF de 426€ à 750€	CAF ou MSA QF ≥ 750€
Tarif de base (1)	36,50 €	37,50 €	43,00 €
Tarif avec notification CAF (2)	19,00 €	20,00 €	